

VIE DE SAINTE RITA DE CASCIA, *Religieuse augustine*.—Par Mlle O. Ferland, institutrice. Québec, 1910.

Jolie brochure de 70 pages renfermant la vie attachante de sainte Rita de Cascia, une religieuse augustine, qui vivait en Italie au quatorzième siècle. Sainte Rita avait une dévotion toute particulière en la Passion de Jésus puis dans l'intercession constante de Saint Jean-Baptiste.

Cette dévotion de Rita en Saint Jean-Baptiste a captivé l'attention de Mlle Ferland.

Dans la préface, l'auteur dit: « On acquiert de la confiance en un saint dont on entend célébrer les miracles. Saint Jean-Baptiste a fait de grands prodiges en faveur de sainte Rita. Pourquoi ne les rapporterions-nous pas? Pourquoi ne ferions-nous pas connaître aux petites et grandes canadiennes-françaises qui portent le nom de Rita, la vie de leur patronne. »

Dans huit petits chapitres, Mlle Ferland raconte sobrement la vie de Rita, vie merveilleuse et des plus édifiantes.

Nous félicitons Mlle Ferland de son beau travail et souhaitons que son petit livre se vende au plus tôt.

S'adresser à l'auteur: 161, rue Sauvageau, Québec.

Revue du mois

Dans le discours du Trône, le gouvernement de Québec, à l'ouverture de la présente session de la Législature, a annoncé son intention d'encourager les municipalités à confier les écoles modèles et les académies de garçons à des maîtres diplômés de préférence à des institutrices. Cette décision est basée sur une résolution du Comité catholique adoptée en 1908.

Le gouvernement annonce aussi dans le même document qu'il accordera un octroi pour réorganiser l'enseignement du dessin. Cette question du dessin est d'une capitale importance: elle préoccupe tous les pays.

Un prêtre acadien dévoué M. l'abbé Léger, de St-Paul de Kent, N. B., vient de lancer l'idée d'organiser, avec le concours du gouvernement du Nouveau-Brunswick, pour les instituteurs et les institutrices du comté de Kent, un Congrès pédagogique français à l'instar de celui qui se tient depuis longtemps pour le personnel enseignant de langue anglaise.

Dans une lettre aux instituteurs et aux institutrices du comté de Kent, M. l'abbé Léger dit avec infiniment de raison:

« Cette nécessité s'impose avec d'autant plus de force que nous constatons et depuis longtemps, qu'aux Congrès pédagogiques généraux, nos instituteurs et institutrices français n'assistent presque pas: justement à cause qu'il faut s'exprimer dans une langue différente, quoique, pourtant, la langue anglaise leur soit familière pour les fins d'enseignement.

« Nous avons d'autres raisons pour solliciter cette séparation: et nous comptons même sur le bon esprit que nous entretenons avec nos amis les Anglais pour nous aider à faire valoir ces raisons.

« Les conditions, les moyens, la mentalité, chez les nôtres, ne sont pas du tout les mêmes que chez les Anglais. Par conséquent, pour obtenir un résultat pratique